

**BBA AVIATION**

**CODE D'ÉTHIQUE COMMERCIALE**

**Décembre 2013**

## CODE D'ÉTHIQUE COMMERCIALE

Le présent Code d'éthique commerciale (le « Code ») a été adopté par BBA Aviation plc (ce terme comprenant également les filiales et sociétés affiliées de celle-ci) et énonce les normes à respecter par toute personne qui travaille pour BBA Aviation. Le présent Code est impératif, sans exception, et un défaut de les observer peut entraîner des mesures disciplinaires, voire le licenciement de la personne concernée. BBA Aviation s'est engagée à adopter les normes d'éthique les plus élevées en matière de comportement, ce qui doit se refléter dans les activités commerciales de toutes les sociétés de BBA Aviation y compris, mais sans y être limité, dans les relations avec ses employés, partenaires, clients, fournisseurs, vendeurs, concurrents, le gouvernement et le public, y compris nos actionnaires.

Tous nos employés, les cadres et les directeurs sont tenus de se comporter conformément aux termes et à l'esprit du présent Code et d'éviter de donner ne serait-ce que l'impression de se comporter de manière inadéquate.

Tant le Conseil que le Comité de Direction pensent que le Code est essentiel à la façon dont nous conduisons les affaires chez BBA Aviation. Ce qui est confirmé par le discours de Simon Pryce, PDG du Groupe « Le fait d'agir avec intégrité et respect dans tout ce que nous faisons s'inscrit au cœur même des valeurs de BBA Aviation et de la concrétisation de notre mission de créer de la valeur à long terme, de manière exceptionnelle et durable, au profit de tous nos actionnaires. Nous gagnons la confiance et le respect de nos actionnaires grâce à l'honnêteté, l'équité, l'ouverture et le comportement éthique dont nous faisons montre. Il est du devoir de chacun d'entre nous de s'assurer que nous nous conformons à l'esprit ainsi qu'à la lettre des politiques de BBA dont nous disposons à l'appui de ces valeurs. C'est grâce à notre engagement à nous comporter avec honnêteté et de manière éthique, que nous améliorons la réputation de BBA Aviation à travers le monde, et que nos clients et partenaires commerciaux nous témoignent une confiance renouvelée ».

Bien qu'il couvre un grand nombre de pratiques et procédures commerciales, le Code ne peut couvrir, ni ne couvre, toutes les lois, réglementations ou exigences de BBA Aviation qui pourraient vous être appliquées, mais expose plutôt les directives pour les domaines-clés. En cas de doute concernant le bon déroulement d'une action, n'hésitez pas à vous adresser au

Service Juridique de BBA afin d'obtenir des consignes précises concernant des questions commerciales ou légales.

Les employés qui sont responsables pour d'autres collaborateurs ont les obligations suivantes :

- s'assurer que leurs subordonnés comprennent et respectent le Code,
- garantir la mise en œuvre du Code de manière cohérente et juste,
- apporter leur soutien aux employés qui posent des questions ou expriment leur préoccupation de bonne foi.

Les employés n'engageront ni n'agiront par le biais d'aucun intermédiaire (entrepreneurs, agents, conseillers, partenaires commerciaux ou autres tierces parties) aux fins d'exécuter des transactions contraires au Code.

Les employés doivent s'assurer que tout tiers travaillant avec ou au nom de BBA Aviation a connaissance du Code et qu'il s'engage contractuellement, dans la mesure du possible (remarque : ceci est obligatoire dans le cas d'agents et de fournisseurs étrangers), à agir en permanence conformément audit Code quand il travaille avec ou au nom de BBA Aviation.

Les employés devraient avoir connaissance de, et se conformer à la Politique en matière d'Agrément des Tiers de BBA Aviation.

Tout employé qui a connaissance d'une violation réelle ou potentielle d'une loi, règle ou réglementation ou du présent Code (qu'elle soit commise par un employé ou un tiers travaillant avec ou au nom d'une société de BBA Aviation) est tenu d'en informer les membres de la direction de BBA Aviation compétents conformément à la Politique Générale de Signalement de Comportements Contraires à l'Éthique de BBA Aviation, dont une copie est jointe au présent Code. Une infraction à ce comportement constitue lui aussi une violation du présent Code. BBA Aviation ne tolérera aucunes représailles à la suite d'une dénonciation effectuée de bonne foi.

<b>1. RESPECT DES LOIS, RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS</b>
---

BBA Aviation s'engage à mener ses affaires commerciales avec honnêteté et intégrité, conformément à toutes les lois, règles et réglementations applicables dans toutes les juridictions où elle exerce ses activités commerciales. Les employés, cadres et directeurs de BBA Aviation et de toutes les sociétés du Groupe ne commettront aucun acte illégal ou contraire à l'éthique, ni ne chargeront d'autres de le faire pour quelque raison que ce soit. BBA Aviation s'occupera rapidement de toutes les violations de lois, règles et réglementations applicables et pourra être obligée de les signaler aux autorités compétentes en matière d'application de la loi.

Si vous êtes d'avis qu'un comportement ou une pratique soulève des questions quant à sa conformité avec le présent Code ou une loi, règle ou réglementation applicable, ou si vous avez des questions concernant une loi, règle ou réglementation, n'hésitez pas à contacter le Service Juridique de BBA. Vous trouverez les procédures à suivre afin de faire les signalements respectifs dans la Politique de Signalement de Comportements Contraires à l'Éthique de BBA Aviation. BBA Aviation organise également des sessions d'information et de formation afin de promouvoir le respect des lois, règles et réglementations affectant notre activité commerciale. Nous encourageons également les employés à contacter l'Avocat Général du Groupe pour lui faire part de toute suggestion quant à la façon d'améliorer les procédures et politiques éthiques du groupe et en particulier au sujet de toutes lacunes qu'ils observent concernant celles-ci.

## **2** **CONCURRENCE LOYALE**

La Politique Générale sur le Respect du Droit de la Concurrence de BBA Aviation stipule que tous les employés doivent observer strictement les lois de la concurrence, anti-trust et anti-monopole de tous les pays où ils exercent les activités commerciales de BBA Aviation. Les conséquences d'une violation de ces lois peuvent être sévères non seulement pour l'employé concerné, mais également pour BBA Aviation, et comprennent des amendes, pénalités, voire des peines d'emprisonnement. Tout comme pour toute autre violation potentielle ou effective de lois, veuillez vous adresser au Service Juridique de BBA Aviation pour tous doutes ou questions concernant les lois de la concurrence.

### 3 TRAFIC D'INFLUENCE ET CORRUPTION

La plupart des pays disposent de lois interdisant le trafic d'influence et la corruption. Ces lois s'appliquent aux paiements en faveur d'entités étrangères ou de personnes physiques établies en dehors des frontières de ces pays. L'application des lois anti-corruption et trafic d'influence a été renforcée considérablement au cours de la dernière décennie, notamment de la part des autorités des Etats-Unis et dernièrement du Royaume-Uni avec l'introduction du nouveau *Bribery Act* (Loi sur le trafic d'influence). Les sanctions peuvent être importantes, les amendes pouvant atteindre des millions de dollars et des amendes et peines d'emprisonnement sont prévues pour les personnes physiques. De plus, les accords illégaux (y compris les contrats) ne peuvent être exécutés. Enfin, tout soupçon de corruption ou trafic d'influence pourrait détériorer la réputation de BBA Aviation de manière non calculable.

Au vu de ce qui précède, BBA Aviation :

- dispose de politiques anti-corruption très claires,
- encourage ses employés à signaler tout soupçon de corruption, et
- enquêtera de manière rigoureuse sur tous les prétendus cas de corruption.

Vous trouverez les directives à ce sujet dans la Politique Générale de lutte contre la corruption et le trafic d'influence de BBA Aviation.

## **4 COMMUNICATION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DES INFORMATIONS DE GESTION**

La communication des résultats de la société est une fonction importante au sein de BBA Aviation. A cet effet, toutes les divisions et filiales doivent communiquer de manière correcte et en temps voulu leurs informations financières et commerciales.

La Direction de BBA Aviation, ses divisions et filiales sont obligées de communiquer les informations de gestion concernant leurs unités commerciales de manière correcte, de bonne foi et au mieux de leur compétence. Il leur est notamment demandé de respecter d'une manière effective à tous égards les règles et procédures comptables telles qu'elles sont présentées dans le Manuel Financier de BBA Aviation.

Les employés ne déclareront ni ne présenteront sciemment aucune information de gestion de manière inexacte afin d'en tirer un profit personnel ou pour toute autre raison. Toute action de ce genre entraînera des mesures disciplinaires (y compris le licenciement sur le champ). Le cas échéant, une procédure pénale sera ouverte.

## **5 CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Tous les employés, cadres et directeurs doivent protéger les intérêts de BBA Aviation et de toutes ses filiales et sociétés affiliées. Tous les employés, cadres et directeurs doivent s'efforcer d'éviter les situations qui présentent un conflit réel ou potentiel entre leurs intérêts personnels et les intérêts du Groupe.

Un « conflit d'intérêts » se présente si les intérêts personnels d'une personne entrent en conflit, ou paraissent entrer en conflit, avec les intérêts de BBA Aviation, y compris toutes les filiales et sociétés affiliées de BBA Aviation.

Les activités de parents proches peuvent créer un conflit d'intérêts. En règle générale, vos proches ne doivent réaliser aucune transaction commerciale avec vous ou toute personne qui travaille avec ou pour vous. Par « parent proche », on entend les époux, compagnons, parents,

beaux-parents, enfants, frères et sœurs, neveux, nièces, oncles, tantes, grands-parents, petits-fils et petites-filles, beau-fils et belles-filles et belles-familles.

Un conflit d'intérêts peut se présenter sous de multiples formes. Ce qui suit est une liste non exhaustive de situations données à titre d'exemple, qui peuvent représenter un conflit d'intérêts :

- Le travail exercé en quelque capacité que ce soit pour un individu ou une entité autre tant que la personne en question est employée par BBA Aviation, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la capacité de l'employé à exercer correctement son travail,
- l'acceptation (directe ou indirecte) de cadeaux ou de remises personnels ou d'autres avantages en rapport avec votre position chez BBA Aviation de la part d'un vendeur, concurrent, client ou fournisseur. **Voir également la *Politique Générale sur la Lutte Contre la Corruption et le Trafic d'Influence* et la *Politique Générale relative aux Cadeaux et Divertissements*.**
- La concurrence (directe ou indirecte) avec BBA Aviation pour l'achat ou la vente de biens, services ou d'autres intérêts,
- l'intérêt dans une transaction impliquant BBA Aviation, un client, fournisseur, vendeur ou prêteur,
- l'octroi d'un prêt ou d'une garantie pour une obligation découlant de votre position chez BBA Aviation,
- l'obtention d'affaires pour un fournisseur appartenant à ou géré par, ou qui emploierait un parent proche ou ami,
- les investissements effectués par les employés et leurs parents proches auprès de concurrents, vendeurs, fournisseurs ou clients (vous trouverez les directives respectives ci-dessous),
- le fait de tirer profit d'une opportunité commerciale en utilisant la propriété, les informations ou les positions commerciales de la société (ainsi que le fait d'inciter un tiers à le faire).

Les situations présentant un conflit d'intérêts ne sont pas toujours évidentes ou faciles à résoudre. Si vous avez des questions concernant l'applicabilité de la présente politique générale, n'hésitez pas à vous adresser au Service Juridique ou d'Audit Interne de BBA Aviation. Le fait de ne pas signaler un tel conflit pourra entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au renvoi sans préavis. Tous les deux mois, le Service juridique de BBA conduit des audits des cadres supérieurs à travers tout le groupe de BBA Aviation afin de s'assurer du respect des règles relatives aux conflits d'intérêts.

Si un employé ou un de ses parents proches souhaite investir dans un concurrent, vendeur, fournisseur ou client (une « entité d'investissement ») du Groupe de BBA Aviation et si cet employé a des relations commerciales avec cette entité ou exerce de l'influence sur ces relations, ce genre d'investissement doit être approuvé au préalable par le Président ou directeur général de votre division de BBA Aviation. Ceci ne s'applique pas aux investissements pour lesquels l'employé ou son parent proche n'a pas le pouvoir de contrôler l'achat ou l'investissement (p. ex. des actions achetées par un fonds d'investissement complètement géré par une tierce partie).

Sachez que d'autres règles concernant les conflits d'intérêts s'appliquent aux sociétés de BBA Aviation qui concluent certains contrats avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Cf. article 13 de ce Code (contrats conclus avec les gouvernements) et la Politique de Conformité avec les Contrats conclus avec le Gouvernement des États-Unis de Dallas Airmotive et d'Ontic.

## **6 PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

Les informations confidentielles générées et collectées par notre entreprise constituent un actif précieux de BBA Aviation. La protection de ces informations joue un rôle vital pour notre croissance continue et notre force concurrentielle. Le silence le plus strict doit être gardé sur toutes les informations confidentielles, sauf si leur divulgation a été autorisée par BBA Aviation ou est requise selon la loi.

Les informations confidentielles comprennent toutes les informations non publiques qui pourraient être utiles aux concurrents ou susceptibles de nuire à BBA Aviation ou à ses clients si elles sont divulguées. La propriété intellectuelle, y compris, mais sans y être limités, les secrets commerciaux, brevets, marques et droits d'auteur ainsi que les plans d'activité, de recherche et de nouveaux produits, les objectifs et stratégies, enregistrements, bases de données, données relatives aux salaires et bénéfices, les informations concernant l'état de santé des employés, les listes de clients, d'employés et de fournisseurs ainsi que toutes les informations financières ou relatives à la fixation des prix non publiées doivent également être protégées.

De plus, nous recevons souvent des informations confidentielles de nos partenaires commerciaux soumises à des engagements de confidentialité ou d'autres conventions. Ces informations doivent également être protégées contre toute divulgation et ne doivent être utilisées qu'aux fins prévues et dans la mesure autorisée par les conventions respectives.

L'utilisation ou la diffusion non autorisée d'informations confidentielles constitue une violation de la Politique Générale de BBA Aviation, y compris tous les engagements de non-divulgence que les employés ont pris envers BBA Aviation, et pourrait être illégale. Une telle utilisation ou diffusion pourrait avoir des conséquences défavorables tant pour BBA Aviation que pour les individus impliqués, y compris d'éventuelles mesures légales et disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi sans préavis de l'employé concerné.

Votre obligation de protéger les informations confidentielles de BBA Aviation et de ses filiales et sociétés affiliées restera en vigueur après votre départ de BBA Aviation, et vous

êtes tenus de restituer toutes les informations confidentielles se trouvant en votre possession lorsque vous quittez BBA Aviation.

Les employés et cadres ne doivent pas non plus utiliser les informations confidentielles dont ils ont connaissance en raison d'un emploi antérieur en rapport avec leur emploi chez BBA Aviation.

## **7 TRAITEMENT LOYAL**

Tous les employés, cadres et directeurs de BBA Aviation doivent s'efforcer de se comporter envers les clients, fournisseurs, vendeurs, concurrents et le public ainsi qu'entre eux-mêmes à tout moment de manière loyale et conformément aux pratiques commerciales éthiques. Personne ne peut bénéficier d'avantages déloyaux obtenus au moyen de manipulations, de recel, d'abus d'informations privilégiées, d'une présentation inexacte de faits matériels ou toute autre pratique commerciale déloyale. Cette interdiction comprend toute sorte de comportement qui constituerait une violation de la Politique Générale portant sur le Respect du Droit de la Concurrence de BBA Aviation.

Aucun paiement ne doit être effectué de manière directe ou indirecte à ou en faveur de quelqu'un afin d'obtenir ou de conserver des transactions commerciales ou d'obtenir toute autre sorte d'agissement favorable. BBA Aviation et les employés, cadres ou directeurs impliqués peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à un renvoi sans préavis et pourraient être tenus responsables au plan du droit civil ou pénal de la violation de la présente politique générale.

Les pratiques qui sont acceptables dans certains environnements commerciaux peuvent être illégales ou contraires aux politiques générales auxquelles les employés ou conseillers du gouvernement sont soumis. Par exemple, la Loi sur les Pratiques de Corruption à l'Étranger (« **FCPA** ») des États-Unis interdit la remise directe ou indirecte d'objets de valeur à des « officiels étrangers » en vue d'obtenir ou de conserver des transactions commerciales. Par conséquent, il est interdit d'accorder aux employés, conseillers et cadres du gouvernement (y compris les entreprises d'État) ou à leurs parents proches des cadeaux ou objets de représentation commerciale de tout genre sans avoir obtenu au préalable l'approbation du Président ou Directeur Général de votre division de BBA Aviation et du Service Juridique de

BBA Aviation. Vous trouverez des directives complémentaires dans la Politique Générale de Lutte contre la Corruption et le trafic d'Influence et la Politique Générale relative aux Cadeaux et Divertissements de BBA Aviation. En cas de doutes, n'hésitez pas à demander un avis complémentaire auprès du Service Juridique de BBA Aviation.

L'octroi occasionnel de cadeaux commerciaux ou de divertissements à des employés autres que ceux du gouvernement dans le cadre d'entretiens commerciaux ou du développement des relations commerciales est en général jugé convenable eu égard aux activités commerciales de BBA Aviation. Ces cadeaux ne doivent cependant pas être offerts souvent et leur valeur doit être raisonnable. Il est toutefois interdit d'offrir et d'accepter les cadeaux ou des divertissements de quelque type que ce soit qui pourraient évoquer la sensation d'une obligation. Vous trouverez des directives complémentaires à ce titre dans la Politique Générale relative aux Cadeaux et Divertissements de BBA Aviation.

## **8 PROTECTION ET UTILISATION ADÉQUATE DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ**

Tous les employés, cadres et directeurs ont l'obligation de protéger les actifs de BBA Aviation contre perte, vol ou autre utilisation incorrecte quelle qu'elle soit. Toute perte, utilisation incorrecte et tout soupçon de vol doivent être signalés conformément à la Politique Générale de Signalement de Comportements contraires à l'éthique ou au Service d'Audit Interne de BBA Aviation.

Les actifs, équipements, véhicules et fournitures de BBA Aviation sont destinés uniquement à l'exécution de nos transactions commerciales. Ils ne doivent être utilisés qu'aux fins commerciales légitimes de BBA Aviation.

## **9 TRANSACTIONS SUR LA BASE DES INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES**

Il est extrêmement important que les employés agissent de manière intègre en ce qui concernent les informations de l'entreprise, et que cela se remarque. De manière générale, les employés ne doivent pas utiliser les informations privilégiées en vue d'obtenir un éventuel

avantage personnel. De plus, il leur est interdit de discuter des informations privilégiées et investissements potentiels de l'entreprise avec d'autres personnes (au sein ou en dehors des sociétés de BBA Aviation), sauf si le cadre habituel de leurs fonctions les y autorise.

Le Manuel de la Politique Générale portant sur l'abus de marché et les informations privilégiées de BBA contient des directives précises relatives aux transactions portant sur des actions, options, droits à la plus-value des actions et d'autres participations dans BBA Aviation, ainsi qu'au traitement correct des informations privilégiées.

<b>10</b> <b>ÉGALITÉ DES CHANCES, NON-DISCRIMINATION ET PRATIQUES LOYALES EN MATIÈRE D'EMPLOI</b>
---

La Politique Générale de BBA Aviation s'appliquant au recrutement, à l'avancement et la conservation d'employés veille à lutter contre la discrimination sur la base des critères interdits par la loi, y compris, sans y être limités, la race, la religion, le sexe et l'âge. Les employés doivent être traités, et doivent se traiter entre eux, de manière loyale, en préservant le respect et la dignité. Dans ce but, aucun comportement impliquant les actes de discrimination ou de harcèlement envers d'autres personnes ne sera toléré. Vous trouverez des précisions complémentaires dans les Directives portant sur l'Égalité des Chances et la lutte contre le harcèlement de BBA.

<b>11</b> <b>CONTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS POLITIQUES</b>
--

Il est interdit d'apporter des contributions politiques de la part de ou au nom de BBA Aviation et des sociétés de BBA Aviation. La présente Politique Générale ne s'applique qu'à l'utilisation des actifs de BBA Aviation et son but n'est pas de décourager ou d'empêcher les employés, cadres ou directeurs d'apporter des contributions politiques ou d'exercer des activités politiques en leur propre nom. Les sociétés de BBA Aviation ne feront aucun remboursement direct ou indirect des contributions politiques personnelles. Voir également la Politique Générale Anti-Corruption et Trafic d'Influence et la Politique Générale relative aux Cadeaux et Divertissements de BBA Aviation. Sachez que des règles plus strictes s'appliquent aux sociétés de BBA Aviation qui concluent certains types de contrats avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique et disposent d'une Politique de Conformité avec les

Contrats passés avec le Gouvernement des États-Unis Cf. article 13 de ce Code et article 14 de la Politique concernée.

## **12 ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ**

BBA Aviation s'engage à mener ses activités commerciales conformément à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé sur le lieu de travail et de sécurité. BBA Aviation s'efforce d'offrir à ses employés un environnement de travail sûr et favorable à la santé et de prévenir les impacts néfastes et dommages qui pourraient être occasionnés à l'environnement et aux communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités commerciales. Tous les employés, cadres et directeurs doivent s'efforcer d'atteindre cet objectif, voir la Politique Générale de Gestion HS&E et la Déclaration de Mission de BBA Aviation.

## **13 CONTRATS CONCLUS AVEC LES GOUVERNEMENTS**

Nombre de pays disposent de lois spécifiques aux contrats passés avec des organismes gouvernementaux. BBA Aviation a pour politique d'adhérer à de telles lois et d'agir avec honnêteté, intégrité et de manière éthique dans ses transactions avec les clients liés au gouvernement, en conséquence de quoi les employés, dirigeants et administrateurs de BBA Aviation doivent comprendre et se conformer strictement à ce qui suit :

- les lois, règles et tous les règlements quels qu'ils soient s'appliquent aux transactions commerciales de BBA Aviation avec le gouvernement national ou les gouvernements étrangers ;
- toutes les politiques et procédures à l'échelle de BBA Aviation qui s'appliquent aux contrats conclus avec le gouvernement national ou les gouvernements étrangers, et
- toutes les procédures et politiques complémentaires de leurs unités commerciales respectives qui s'appliquent aux contrats conclus avec le gouvernement national ou les gouvernements étrangers (à titre d'exemple, les Politiques de Conformité avec les Contrats conclus avec le Gouvernement des États-Unis de Dallas Airmotive et d'Ontic).

Ces politiques complémentaires particulières s'appliquent à certains contrats conclus entre Dallas Airmotive/Ontic et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, et leur mise en place est requise par le régime concerné de passation des marchés du Gouvernement des États-Unis pour chaque entité qui conclut un tel contrat avec le Gouvernement des États-Unis. Sachez que la politique énonce le comportement requis de la part de la société contractante afin de conclure de tels contrats avec le Gouvernement des États-Unis, outre les questions telles que l'octroi de cadeaux, etc., et qu'elle couvre également les domaines tels que le recrutement des employés du Gouvernement des États-Unis.

Si vous cherchez à passer un contrat avec le Gouvernement des États-Unis, veuillez contacter le Service juridique de BBA afin de déterminer s'il est nécessaire de rédiger une nouvelle politique d'entreprise particulière pour votre unité au sein de la société.

## **14 DROITS DE L'HOMME**

Bien que le respect des droits de l'homme soit avant tout l'affaire des gouvernements, nous sommes d'avis que la promotion et la protection de ceux-ci constituent une préoccupation légitime des entreprises.

Nous reconnaissons l'importance des droits de l'homme et des principes exposés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU. La Déclaration expose les obligations de promouvoir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, sexe, langue ou religion. Nous nous efforçons de considérer chaque individu selon son mérite et ses contributions, nous nous abstenons d'appliquer des contraintes et ne nuirons jamais à personne de manière délibérée.

Un certain nombre des Politiques Générales de BBA Aviation et de ses filiales contiennent des doctrines émanant des droits de l'homme. Nous encourageons nos employés à se familiariser avec ces principes et les moyens permettant de les intégrer au mieux dans nos processus commerciaux.

## **15 DEROGATIONS ET MODIFICATIONS**

Seuls les membres de la haute direction de BBA Aviation sont habilités à autoriser une dérogation à des dispositions consignées dans le présent Code. Le Président-Directeur Général (CEO) de BBA Aviation doit approuver les modifications du présent Code.

<b>16</b> <b>CONFORMITÉ</b>
-----------------------------

Le respect du présent Code sera traité de la même manière que les autres Politiques Générales qui sont valables dans tout le Groupe de BBA Aviation. Tous les Directeurs Généraux sont tenus de signer deux fois par an (à l'échéance de six mois et à la fin de l'année) une déclaration de divulgation confirmant qu'ils ont reçu une copie du présent Code, qu'ils l'ont communiqué à leurs subordonnés et qu'ils ont signalé tout non-respect du présent Code dont ils ont connaissance, dans la mesure où ceci n'a pas été signalé auparavant conformément aux directives du présent Code.

**La présente Politique Générale et son respect seront examinés dans le cadre du Programme d'Audit Interne de BBA Aviation.**